

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte rendu du plan d'action 2022-2023 de la politique environnementale

Préparé par : Julien St-Laurent, Chef de service Environnement
et Catherine Bergeron, Conseillère en développement durable
Révisé par : Alice Dubois, Commis de bureau
16 février 2024



Introduction

La politique environnementale adoptée par le conseil le 5 octobre 2021 sera en vigueur jusqu'en 2031. Elle se divise en six grands thèmes qui sont accompagnés d'objectifs spécifiques :

1. BIODIVERSITÉ ET ACCÈS À LA NATURE
2. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'AIR
3. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
4. ACTION CLIMATIQUE
5. GESTION DE L'EAU
6. FORESTERIE URBAINE

Cette Politique s'inscrit au sein des outils de mise en œuvre de la Politique de développement durable adoptée le 5 février 2019 Dont la fonction est d'assurer que l'empreinte de l'activité municipale permettant de répondre aux besoins actuels de la population ne compromette pas la capacité des générations futures à subvenir aux leurs.

Pour l'atteinte de ces objectifs, la politique présente en annexe le plan d'action 2022-2023. Le bilan de ce plan d'action 2022-2023 est fait en préparation de l'élaboration du prochain plan d'action. Le cycle de révision du plan d'action aux deux ans permet d'obtenir l'agilité nécessaire en vue de s'adapter à l'évolution des défis environnementaux du territoire. C'est donc en analysant l'effet qu'auront les actions posées lors de la réalisation du plan d'action sur la progression des indicateurs choisis qu'il sera possible de réorienter le plan d'action suivant vers l'atteinte des objectifs fixés par la Politique.

Table des matières

Introduction.....	2
1. Biodiversité et accès à la nature.....	5
1.1 Ajouter 200 ha en conservation via éclore et des partenariats	5
1.2 Terminer la refonte du plan d'urbanisme et l'ajustement des mesures réglementaires de limitation de l'étalement urbain.....	5
1.3 Sécuriser des aménagements dans un espace naturel pour le rendre accessible	5
2. Santé environnementale et qualité de l'air	6
2.1 Réviser le plan de lutte aux ilots de chaleur	6
2.2 Réaliser une étude d'opportunité de la mesure de la qualité de l'air	6
2.3 Participer aux travaux des partenaires régionaux et provinciaux pour le développement des connaissances sur les impacts de l'utilisation du bti.....	6
3. Gestion des matières résiduelles.....	7
3.1 Adopter le plan conjoint de gestion des matières résiduelles (pcgmr)	7
3.2 Implanter la collecte de la 3e voie	7
3.3 Implanter un mode de mise en valeur amélioré des encombrants	7
4. Action climatique.....	8
4.1 Réaliser une étude d'opportunité sur les bâtiments de la ville.....	8
4.2 Optimiser les feux de circulation pour accroître la fluidité des autobus	8
4.3 Réviser le plan d'adaptation aux changements climatiques (pacc).....	8
4.4 Poursuivre la tendance de financement à la hausse octroyé à la sttr afin qu'elle soit en mesure de bonifier et rendre plus attrayant le transport collectif	8
4.5 Bonifier le programme d'infrastructures de transport actif à la hauteur de 3m \$ annuellement avant subvention d'ici 2023.....	9
4.6 Engager une ressource spécialisée en mobilité durable afin de réaliser un plan directeur	9



5.	Gestion de l'eau.....	10
5.1	Modifier le règlement d'utilisation de l'eau pour diminuer l'arrosage des pelouses.....	10
5.2	Réviser le règlement sur la tarification pour mesurer plus d'utilisateurs.....	10
5.3	Déposer un plan régional des milieux humides et hydriques (prmhh) au ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (melccfp).....	10
5.4	Intégrer les milieux humides et hydriques à la structure de gestion d'actifs comme infrastructures naturelles.....	10
6.	Foresterie urbaine.....	11
6.1	Planter 150 arbres dans des milieux urbains et minéralisés.....	11
6.2	Mesurer l'indice de canopée.....	11

1. BIODIVERSITÉ ET ACCÈS À LA NATURE

1.1 Ajouter 200 ha en conservation via Éclore et des partenariats

En 2022, la Ville de Trois-Rivières via Éclore à ajouter 50.49 hectares en conservation et 16.5 en 2023. Le total d'hectares présentement protégé par Éclore est de 207,71. De plus, en 2023, 9.98 hectares ont été cédés en aire écologique et récréative à la Ville par des promoteurs via de nombreux développements domiciliaires.

1.2 Terminer la refonte du plan d'urbanisme et l'ajustement des mesures réglementaires de limitation de l'étalement urbain

Le plan d'urbanisme et les autres règlements d'urbanisme sont entrés en vigueur le 5 janvier 2022 et ils incluent les cadres normatifs en matière de gestion de l'urbanisation, notamment des mesures limitant l'étalement urbain.

1.3 Sécuriser des aménagements dans un espace naturel pour le rendre accessible

Cette action s'effectue en continu. Depuis 2022, le comité ACTION PLEIN AIR a sécurisé plusieurs aménagements. De nombreuses interventions ont été réalisées dans les sentiers d'Ogden, de la rivière Millette et de Châteaudun afin de s'assurer de leur accessibilité et de les rendre sécuritaires. De plus, le sentier Marthelinois a été inauguré.

2. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'AIR

2.1 Réviser le plan de lutte aux îlots de chaleur

Le plan de lutte aux îlots de chaleur date de 2012. La révision sera intégrée à même la démarche de révision du plan d'adaptation aux changements climatiques qui a été amorcée en 2023 et se poursuivra en 2024.

2.2 Réaliser une étude d'opportunité de la mesure de la qualité de l'air

Le Service de l'environnement a mis à jour l'estimé budgétaire afin de réaliser l'étude sur la mesure de la qualité de l'air. En 2024, une demande d'augmentation du budget a été déposée pour la réalisation de celle-ci. Cette demande d'augmentation a été refusée et l'étude n'aura pas lieu.

2.3 Participer aux travaux des partenaires régionaux et provinciaux pour le développement des connaissances sur les impacts de l'utilisation du Bti

En 2023, un mandat a été octroyé à Clayton Peterson, professeur au Département de philosophie et des arts de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin de démarrer un projet MITACS sur le Bti. Le projet vise à faire l'analyse du débat concernant l'épandage de Bti pour le contrôle des insectes piqueurs par la Ville de Trois-Rivières en faisant ressortir les enjeux d'éthique environnementale et de développement durable. Le mandat va se poursuivre en 2024 et les conclusions devraient être soumises à la Ville avant la fin de l'année.

3. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Adopter le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)

Le plan conjoint de gestion des matières résiduelles a été rédigé par Énercycle et adopté par le conseil de Ville le 20 juin 2023. Le gouvernement du Québec a approuvé le PCGMR le 10 août 2023. Le Règlement sur le plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (2023, chapitre 132) a été adopté par le conseil de ville lors de la séance du 23 novembre 2023.

3.2 Implanter la collecte de la 3e voie

En 2023, près de 42 000 bacs bruns ont été distribués sur le territoire trifluvien. La collecte des matières organiques a débuté en avril 2023. Depuis ce temps, le taux de participation à cette nouvelle collecte avoisine les 75 %. La phase 2 de l'implantation de cette collecte devrait se poursuivre en 2024 pour les multilogements.

3.3 Implanter un mode de mise en valeur amélioré des encombrants

Depuis 2022, la Ville est en partenariat avec Énercycle et d'autres partenaires afin de développer une filière améliorée de valorisation des encombrants et ainsi favoriser leur réutilisation. Actuellement, les encombrants sont collectés sur requête et sont acheminés à l'écocentre afin d'en faire la valorisation par le tri des différentes matières. Des visites ont été effectuées dans plusieurs régions afin de voir quel modèle d'affaire pourrait être développé afin d'optimiser le tri et la valorisation actuelle.

4. ACTION CLIMATIQUE

4.1 Réaliser une étude d'opportunité sur les bâtiments de la Ville

Une étude d'opportunité de réduction des Gaz à effet de serre (GES) des bâtiments de la Ville a été effectuée par la Direction de la gestion des eaux et des immeubles. Les résultats de cette étude seront présentés aux élus en 2024.

De plus, l'une des actions du volet municipal de la Politique d'architecture durable qui sera adoptée en 2024 est d'établir une cible de réduction des GES émis par les bâtiments municipaux. Cette cible guidera les actions futures de la Ville.

4.2 Optimiser les feux de circulation pour accroître la fluidité des autobus

Le projet est débuté. Sa finalisation théorique est prévue pour 2026.

4.3 Réviser le plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC)

La révision du PACC a débuté en 2023. Des consultations auprès des différentes directions sont en cours afin d'orienter la nouvelle version du plan d'adaptation pour qu'elle représente les priorités et capacités d'interventions de l'organisation.

4.4 Poursuivre la tendance de financement à la hausse octroyé à la STTR afin qu'elle soit en mesure de bonifier et rendre plus attrayant le transport collectif

La tendance de financement de la STTR est à la hausse. En 2023, 2 793 000 \$ ont été ajoutés à son financement. En 2024, il est prévu d'augmenter le budget de 484 000 \$.

4.5 Bonifier le programme d'infrastructures de transport actif à la hauteur de 3M \$ annuellement avant subvention d'ici 2023

Les investissements en transport actif et en sécurité routière prévus au PTI totalisent un montant de 3 millions de dollars annuellement. Cet objectif, dans son libellé actuel, est atteint.

4.6 Engager une ressource spécialisée en mobilité durable afin de réaliser un plan directeur

Une spécialiste en mobilité durable a été engagée à la Direction du génie. Un plan directeur pour le déploiement de bornes de recharge est en cours de réalisation. Cette ressource participera aussi à la révision du plan de transport et de mobilité qui est prévue en 2027.

5. GESTION DE L'EAU

5.1 Modifier le règlement d'utilisation de l'eau pour diminuer l'arrosage des pelouses

Le Règlement d'utilisation de l'eau pour l'arrosage des pelouses a été modifié en ce sens. L'arrosage est maintenant restreint à deux jours par semaine.

5.2 Réviser le règlement sur la tarification pour mesurer plus d'utilisateurs

La Ville finalise sa phase 2 d'installation de compteurs d'eau. Le règlement sera ensuite réévalué pour modification.

5.3 Déposer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Le PRMHH a été déposé au MELCCFP en décembre 2022. Le document est actuellement en révision à la suite des commentaires émis par le MELCCFP.

5.4 Intégrer les milieux humides et hydriques à la structure de gestion d'actifs comme infrastructures naturelles

Un projet est en cours pour déterminer les valeurs biophysiques des services écosystémiques rendus par les milieux humides et hydriques. La Ville est toujours à l'étape de faisabilité du projet. Déterminer ces valeurs permettra de prioriser et d'intégrer ces milieux dans la gestion des actifs.

6. FORESTERIE URBAINE

6.1 Planter 150 arbres dans des milieux urbains et minéralisés

Depuis 2022, 475 arbres ont été plantés en milieux urbains par la Ville sur ses propres terrains et 203 arbres ont été plantés sur les terrains des institutions, commerces et industries (ICI) dans le Programme de plantation ICI. En 2024, il est prévu de planter environ 250 arbres sur les terrains municipaux et 100 arbres dans le programme ICI. De plus, 36 arbres sont prévus pour être plantés en milieu minéralisé.

6.2 Mesurer l'indice de canopée

L'indice de canopée a été calculé en 2021 pour toute la portion urbanisée du territoire. Cette couche géomatique devrait être déployée en 2024 pour aider la prise de décision de l'organisation. Il est prévu de mettre à jour l'indice de canopée avec la même méthodologie aux 5 ans.



Pour plus d'information :

1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311 ou 819 374-2002

Télécopieur : 819 374-2299

v3r.net